

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : Châtellerault – rue du Champ de la Croix
Acquisition d'un terrain appartenant à M. et Mme BIERON

Mesdames, Messieurs,

Monsieur et madame BIERON sont propriétaires d'un terrain à usage agricole situé rue du Champ de la Croix à Châtellerault, cadastré section BX n°107, BX n°108, et BX n°109 pour une contenance globale de 23 690 m², et situé en zone AU1 du plan local d'urbanisme de la commune.

Initialement, les propriétaires ont proposé à la collectivité d'acquérir seulement une partie de cet ensemble, du fait du lien contractuel les liant à un aménageur privé sur la parcelle restante. Aujourd'hui, la caducité de ce compromis de vente a poussé les propriétaires à proposer l'ensemble du terrain à la collectivité.

Considérant la surface importante et la situation intéressante de ce terrain, il vous est proposé de l'acquérir afin de constituer une réserve foncière en vue d'y réaliser ultérieurement une opération de construction de logements. Celle-ci pourra également être affectée si besoin à la reconstruction d'une partie des logements déconstruits dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier de la plaine d'Ozon.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU la délibération n°12 du conseil municipal en date du 15 janvier 2009 relative à l'acquisition d'un terrain appartenant à M. et Mme BIERON,

VU l'avis du service France Domaine en date du 25 septembre 2008,

CONSIDERANT l'utilité de constituer une réserve foncière à cet endroit,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) d'abroger la délibération n°12 du conseil municipal en date du 15 janvier 2009 relative à l'acquisition d'un terrain appartenant à monsieur et madame BIERON,

VILLE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU **Jeu**di 9 juillet 2009

n° 38

page 2/2

2°) d'acquérir les parcelles cadastrées section BX n°107 pour une contenance de 7004 m², BX n°108 pour une contenance de 16 590 m², et BX n°109 pour une contenance de 96 m², situées rue du Champ de la Croix à Châtellerault, appartenant à monsieur Marcel Emile BIERON et madame Christiane Anne Marie BIERON née ORDITZ, moyennant un prix de 200 000€ toutes indemnités comprises, soit un prix de 8,47€/m²,

3°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais de la commune en l'étude de maître Magré, notaire à Châtellerault. Maître Sanchez-Ortiz, notaire associé à Libourne, représentant le vendeur, sera associé à la rédaction de l'acte authentique.

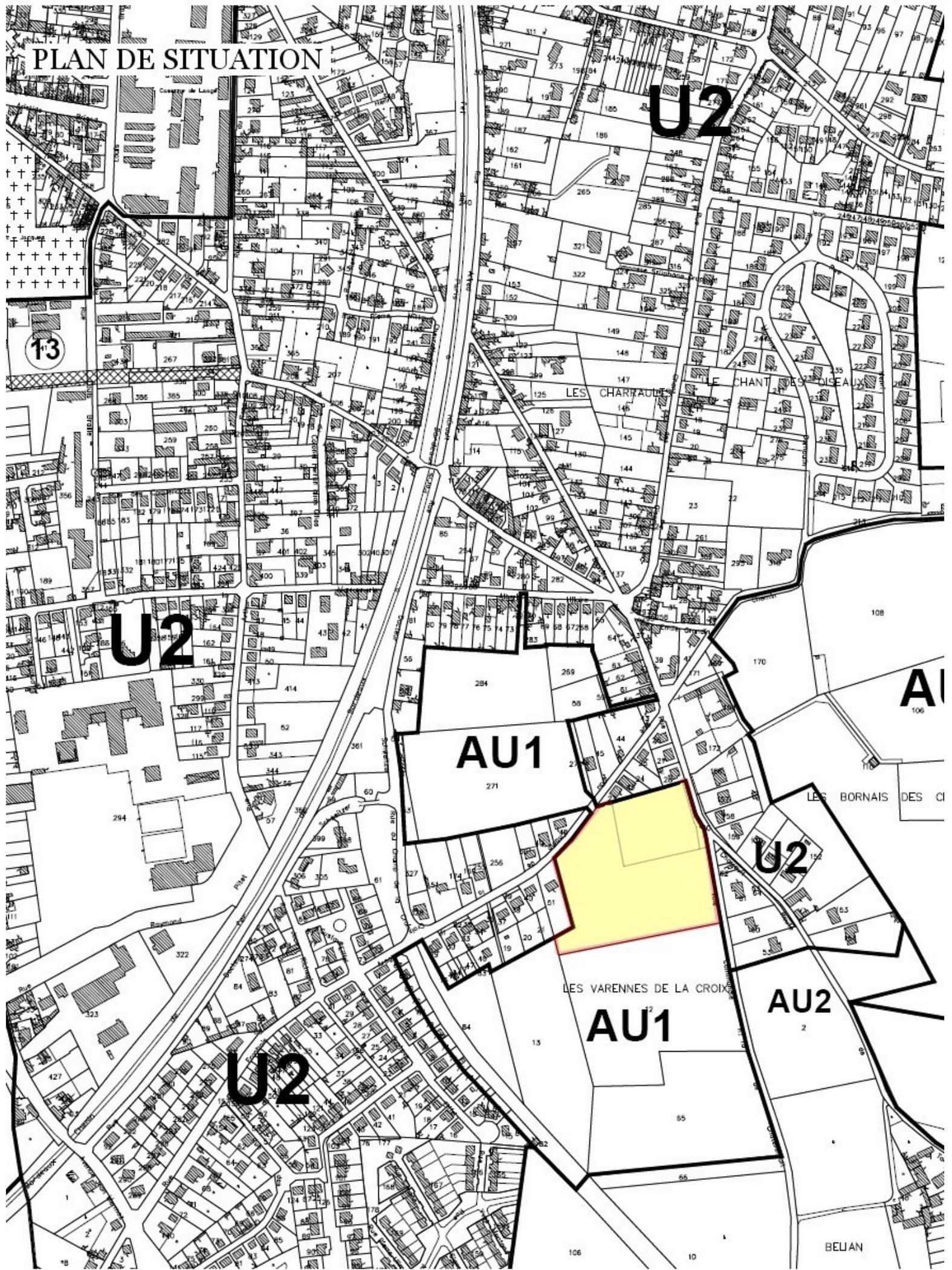
Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1032/4100 ouvert au budget 2009.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le Maire de la Ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture
Le 21 juillet 2009
Publié en mairie, le 16 juillet 2009

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS

PLAN DE SITUATION



U2

U2

AU1

AU

U2

U2

AU1

AU2

VILLE DE CHÂTELLERAULT
SECTION BX
Le Champ de la Croix

